Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_083-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 20 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Michel MOREL, M Thierry BURLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET, M Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN

Absents représentés :
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Christian CHAUFOUR donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT

Madame Gwenaëlle LIETAR est nommée secrétaire de séance
par la Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

ACQUISITIONS

DELIBERATION N° 2026/083 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 222p SISE CHEMIN DES GENETS APPARTENANT A LA SCI LA RABINE

Présents : 31 **Représentés : 02** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_083-DE

L'acquisition, objet de la présente, est une partie d'environ 5 m² de la parcelle C 222 appartenant à la SCI LA RABINE représenté par Monsieur GENDROT. En effet, ce dernier en rénovant son bien et en voulant implanter une nouvelle clôture, a remarqué le mauvais alignement de la voie.

Il s'avère en effet qu'une partie de sa parcelle cadastrale se trouve être sous l'emprise de la voirie publique. Dans le cadre de la régularisation foncière, Monsieur GENDROT a proposé à la Commune de céder à titre gratuit la partie de son terrain correspondant à la voirie. Tous les frais afférents seront en charge de la Commune, y compris ceux du bornage restant à réaliser.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif aux opérations immobilières de la Commune,

Vu le courrier de demande en date du 28 janvier 2026,

Vu le courrier d'acceptation du 3 avril 2026 sous réserve de l'avis du conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux en date du 5 mai 2026,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'acquérir la parcelle C 222p dans la mesure où il s'agit d'une régularisation foncière, cette dernière faisant d'ores et déjà partie de la voirie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle C 222p sise chemin des Genets d'une superficie d'environ 5 m² appartenant à SCI LA RABINE, étant entendu que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

Article 2 : Approuver son classement dans le domaine public communal.

Article 3 : Autoriser le Maire ou le conseiller délégué à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance

Gwenaëlle LIETAR

MAIRIE DE DINARD ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 28 MAI 2026 et affichée en Mairie le 28 MAI 2026